943 M€
Montant total des interventions de l'ADEME en matière de déchets (2009-2013).
Source : ADEME

222 M€
Budget d'intervention sur 2009-2013 de l'ADEME en matière de prévention des déchets pour 3 774 opérations, d'un montant global de 527 M€.
Source : ADEME

52
départements sont dotés d'un plan de prévention des déchets.
Source : ADEME

Déchets, un enjeu de poids

08 • CONTEXTE Réduire la production de déchets, mettre en œuvre une tarification incitative, financer le recyclage des matériaux et matières organiques... Tels sont les objectifs du Fonds Déchets. **10 • ACTIONS** Marc Cheverry, chef du service Mobilisation et Valorisation des déchets de l'ADEME, revient sur les actions de l'Agence. **12 • TERRAIN** Un centre de tri breton adapté aux défis à venir, valoriser les déchets du BTP en Alsace, la mutualisation de la collecte en Lorraine et l'accompagnement de l'évolution des modes de gestion des déchets en Outre-mer.

© Emmanuel Pierrot/Agence VU et Fotolia

01

©Ian Hanning/REA

Le Fonds Déchets, **l'affaire de tous**

Réduire le plus possible la production de déchets, mettre en œuvre une tarification incitative, financer le recyclage des matériaux et matières organiques... Tels sont les objectifs du Fonds Déchets, géré par l'ADEME. Principal levier d'action : le soutien aux collectivités et aux entreprises, avec un budget de 943 millions d'euros pour 2009-2013. Parmi les priorités pour 2014-2020 : s'attaquer aux déchets du BTP.

01
En France la première loi portant sur « l'élimination des déchets et la récupération des matériaux » paraît en 1975.

Actuellement, un Français produit 452 kg de déchets ménagers par an. Et en prenant en compte les déchets professionnels, issus du BTP, de l'industrie, de l'agriculture, etc., l'addition monte à 5,5 tonnes par an et par habitant ! *« La question des déchets est d'autant plus importante aujourd'hui que nous réalisons que les ressources de la planète ne sont pas inépuisables et que nous avons intérêt à privilégier l'économie circulaire plutôt que de poursuivre sur le mode linéaire, qui consiste à extraire, produire, consommer et jeter »*, considère Daniel Béguin, directeur Économie circulaire et Déchets à l'ADEME. Si effectivement la donne a changé dans un contexte de rareté croissante des ressources, d'enjeux nouveaux sur l'approvisionnement énergétique et le réchauffement climatique, les préoccupations liées aux déchets ne datent pas d'hier. Dès les années 1970, le Club de Rome s'était penché sur le sujet, notamment dans son premier rapport *The Limits to growth*, en développant le concept de Croissance Zéro, fondement de l'écologie politique.

PROMOUVOIR LA PRÉVENTION

En France paraît, en 1975, la première loi portant sur « l'élimination des déchets et la récupération des matériaux ». Un texte fondateur, revisité près de 20 ans plus tard, en 1992, avec deux avancées majeures : l'instauration d'une taxe sur la mise en décharge et la création de filières REP (Responsabilité élargie du producteur). *« La grande révolution de 1992 a consisté à engager les producteurs de biens de consommation dans une politique de gestion rigoureuse*

Repères

378
établissements publics de coopération intercommunale couverts par des programmes locaux de prévention, soit 66 % de la population.
Source : ADEME

63 M€
en faveur du déploiement d'une tarification incitative pour 735 opérations (études préalables, aides à la mise en œuvre et aux investissements).
Source : ADEME

334 M€
de soutien sur 2009-2013 au montage de projet de recyclage ou de valorisation.
Source : ADEME

des emballages, notamment avec la création d'Eco-Emballages et l'instauration d'une contribution technique et financière des producteurs, cette dernière devant être redistribuée aux collectivités », rappelle Daniel Béguin. Le Fonds Déchets, créé en 2009, est également directement inspiré de la loi de 1992, année de création de l'ADEME, qui s'est alors pleinement investie dans le soutien aux collectivités pour l'installation d'équipements de recyclage. L'action de l'Agence a pris une autre dimension au début des années 2000 avec, en filigrane, les problèmes sanitaires liés à l'incinération et aux émissions de dioxine. Le débat sur l'incinération a évolué en 2007-2008 avec le Grenelle de l'Environnement. « *L'ambition était clairement affirmée,* précise Daniel Béguin. *Il s'agissait de lancer une véritable politique de prévention, soutenue par deux évolutions complémentaires de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) : le rehaussement massif de la taxe sur la mise en décharge et la création d'une taxe sur l'incinération.* » Les recettes de cette nouvelle fiscalité devant bénéficier en priorité à la prévention, mais aussi au recyclage.

02
Le bilan des actions menées par l'ADEME *via* le Fonds Déchets s'avère positif, avec 378 programmes locaux de prévention couvrant 42 millions d'habitants.

02

© Liam D. Jacobs/Gettyimages

BUDGET MULTIPLIÉ PAR QUATRE

Le Fonds Déchets, géré par l'ADEME, est destiné à soutenir les collectivités et entreprises pour développer la prévention, la mise en œuvre de la tarification incitative, ainsi que les investissements en faveur du recyclage des matériaux et des matières organiques. « *Le budget Déchets de l'ADEME est passé de 57 millions d'euros en 2008 – avant la création du Fonds – à plus de 100 millions en 2009,* détaille Daniel Béguin. *Il a encore été doublé en 2010, atteignant plus de 200 millions d'euros. Au total, le budget a donc été multiplié par quatre, l'ADEME mobilisant ainsi 943 millions d'euros sur la période 2009-2013.* » Objectifs : soutenir les opérations de terrain menées par les collectivités et les entreprises. Le bilan des actions menées s'avère positif, avec notamment 378 programmes locaux de prévention (PLP, représentant 28 % du budget), soit 42 millions d'habitants couverts ; et des plans territoriaux consistant à établir, grâce aux directions régionales de l'ADEME, des relais d'animation sur les territoires. La modernisation du parc de déchèteries, impacté par la mise en œuvre de nouvelles filières REP – une quinzaine actuellement –, a été un autre levier d'action essentiel pour l'ADEME avec, au global, 12,7 millions de tonnes de déchets ménagers réceptionnés dans ces équipements sur un total de 38,5 millions de tonnes collectées par les services des collectivités. Les opérations en faveur du recyclage des matières organiques et des autres déchets ont, elles aussi, fait l'objet d'une attention particulière, avec près de 334 millions d'euros engagés. Enfin, et c'est un point noir au tableau : la spécificité du BTP. « *Les déchets générés par ce secteur sont très volumineux mais majoritairement inertes, avec des conditions règlementaires et un contexte économique différents,* indique Daniel Béguin. *L'intérêt pour ces acteurs est bien sûr d'aller au mieux disant économique, sachant que la mise en décharge reste le plus souvent la solution la moins coûteuse.* » Une des solutions envisagées consisterait à ouvrir des déchèteries industrielles. Une option qui figure au programme du nouveau Plan gouvernemental de réduction et de valorisation des déchets 2014-2020, préparé par le Conseil national des Déchets et que doit adopter prochainement la ministre de l'Écologie. /

daniel.beguin@ademe.fr

ZOOM SUR /

Appel à projets Territoires zéro gaspillage, zéro déchet

Cette initiative a pour objectif d'identifier 20 territoires volontaires pour s'engager dans une démarche de transition vers l'économie circulaire. Les intéressés sont invités à déposer leur dossier auprès de l'ADEME d'ici au 5 décembre, sur la base d'un cahier des charges disponible en ligne. Chaque dossier devra exposer le projet porté par l'ensemble des acteurs du territoire (économiques, associatifs, citoyens…) et justifier de son caractère ambitieux et novateur. Les lauréats, dont la liste sera dévoilée le 30 janvier 2015, bénéficieront d'un appui personnalisé de l'ADEME et de soutiens financiers.

+ *www.ademe.fr*

@ *ap.zerogd@ademe.fr*

MARC CHEVERRY / Chef du service Mobilisation et Valorisation des déchets de l'ADEME

"La prévention est la **première priorité"**

Marc Cheverry revient sur les différentes actions de l'Agence développées dans le cadre du Fonds Déchets.

La prévention a été l'une des priorités du Fonds Déchets 2009-2013. Comment les actions de l'ADEME se sont-elles concrétisées dans ce domaine ?
MARC CHEVERRY : La prévention est la première priorité des politiques française et européenne, et elle répond à une demande très forte du monde associatif, relayée par le Grenelle de l'Environnement. Dès 2009, l'ADEME a proposé un contrat d'objectif aux collectivités locales pour mettre en place des initiatives spécifiques avec une aide financière leur permettant de mener des actions de sensibilisation, de communication, de faciliter le recrutement de chargés de mission... Tout ceci avec un objectif clairement affirmé : réduire de 7 % la quantité d'ordures ménagères résiduelles produites par habitant en cinq ans.

Où en est ce contrat d'objectif aujourd'hui ?
M. C. : Il est réaffirmé avec de nouveaux jalons. L'ADEME a ainsi largement contribué à alimenter les réflexions du Conseil national des Déchets qui ont abouti à la publication, en août dernier, du Programme national de prévention des déchets 2014-2020. L'Agence dresse aussi un bilan des actions menées et des attentes en matière de prévention des déchets des ménages, avec pour but de renforcer la gestion des déchets alimentaires ou de jardin, et la mise en place d'actions en amont visant à sensibiliser les consommateurs lors de leurs achats. Cela se traduit notamment par des campagnes d'affichage et des contrats de partenariat avec les professionnels de la grande distribution. Une deuxième version du contrat d'objectif doit voir le jour fin 2015. Plus ambitieuse, elle doit prendre le relais des projets déjà engagés et ouvrir de nouveaux horizons à une meilleure prévention des déchets issus d'activités professionnelles.

En parallèle aux contrats d'objectifs pour la prévention, l'ADEME a mis à disposition de ses différentes cibles des outils méthodologiques. Quels sont-ils ?
M. C. : Nous avons conçu un guide spécialement dédié aux collectivités afin qu'elles puissent, ainsi que leurs chargés de missions, organiser au mieux les actions à entreprendre et bénéficier d'indicateurs de suivi des résultats. La formation des élus est aussi un axe essentiel. Au travers d'une animation régionale ou nationale, les bonnes pratiques sont recensées sur le site OPTIGEDE, offrant à chacun l'opportunité de les partager.

Aller plus loin

PUBLICATIONS /
- → **Le Programme national de prévention des déchets 2014-2020 (MEDDE)**
- → **Le projet du Plan de réduction et de valorisation des déchets (MEDDE)**
- → **Chiffres-clés déchets : édition 2014**
- → **L'élu et les déchets, l'essentiel de ce que les collectivités locales doivent savoir (Amorce/ADEME)**
- → **Étude prospective sur la collecte et le tri des déchets d'emballages et de papier dans le service public de gestion des déchets. Synthèse.**
- → **Tarification incitative, conseils et retours d'expérience**

SITES /
- → **www.ademe.fr/expertises/dechets**
- → **www.sinoe.org**
- → **http://optigede.ademe.fr**
- → **www.ecofolio.fr**
- → **www.reduisonsnosdechets.fr**

AMI /
- → **Appel à manifestations d'intérêt Recyclage et valorisation des déchets (Investissements d'Avenir)** - date limite : 16 janvier 2015 à 12 h

La tarification incitative est un des leviers essentiels de la réduction des déchets. Comment l'ADEME intervient-elle dans ce domaine ?
M. C. : Connaître le coût de gestion des déchets est un enjeu majeur à l'échelle nationale, mais aussi pour les collectivités locales. L'Agence a développé avec différentes collectivités pilotes un outil de suivi et d'analyse basé sur les principes de la comptabilité analytique. Notre rôle consiste à le diffuser largement, avec un soutien de formation. À partir de cette connaissance, notre ambition a aussi été d'accompagner, avec des guides méthodologiques et un soutien financier, les collectivités dans la mise en œuvre d'une tarification incitative selon la quantité de déchets produits, avec un objectif de 15 millions d'habitants couverts en 2020.

Qu'en est-il de la valorisation des déchets organiques et de la méthanisation ?
M. C. : Il s'agit tout d'abord de mieux identifier les gisements non valorisés (des ménages, de la restauration et de la distribution, ou du monde agricole) et d'accompagner les territoires pour accueillir ces déchets en

© Emmanuel Fradin

« Connaître le coût de gestion des déchets est un enjeu majeur à l'échelle nationale, mais aussi pour les collectivités locales. L'Agence a développé avec différentes collectivités pilotes un outil de suivi et d'analyse basé sur les principes de la comptabilité analytique. »

Marc Cheverry

soutenant l'amélioration des installations de compostage adaptées notamment aux déchets verts, ou la création d'unités de méthanisation pour les déchets alimentaires, les effluents d'élevage ou des résidus de récolte. Concernant le développement de cette dernière filière, l'ADEME propose en complément des guides dédiés au montage de projets, le suivi et l'évaluation des premières opérations, et organise des travaux de recherche faisant le lien entre les constructeurs et l'analyse des besoins provenant de nos directions régionales. L'enjeu final est de bâtir un modèle français limitant le recours à des cultures à vocation énergétique.

L'optimisation ou la création de nouvelles capacités de valorisation est également dans vos priorités…

M.C. : Oui, et principalement avec la création de centres de tri des déchets d'entreprises et des ménages, pour accroître la part de matériaux recyclés. Notre action porte également sur le développement de filières spécifiques et de dispositifs de collecte sélective. Enfin, nous accompagnons des travaux exploratoires (études, recherches, opérations pilotes), afin de valoriser en énergie les déchets non recyclables.

Les déchets ménagers et assimilés sont une réelle problématique en Outre-mer. Comment intervient l'ADEME ?

M.C. : La question des déchets en Outre-mer est différente de celle posée en métropole. Nous soutenons la création « d'infrastructures de base », afin de s'assurer que la collecte des déchets est organisée auprès des habitants et que ces déchets sont traités dans des installations aux normes européennes. Il est aussi nécessaire de garantir qu'existent des moyens humains et de financement public (levée de la TEOM ou de la redevance d'utilisation du service public de gestion des déchets) suffisants pour assurer le fonctionnement et le renouvellement des infrastructures. L'ADEME mène en Outre-mer une politique ambitieuse permettant d'assurer une transition plus durable vers une économie circulaire et qui porte ses fruits, comme le montre l'exemple de la Guadeloupe *(lire p. 13)*. /

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES /

En tant que collectivité ou entreprise, qui dois-je contacter ?

Les directions régionales de l'ADEME sont les contacts privilégiés pour tous les porteurs de projets souhaitant un soutien du Fonds Déchets. Elles pourront, selon l'état d'avancement du projet, conseiller pour réaliser des études préalables à la prise de décision ou contribuer à l'optimisation du projet grâce à leur expérience acquise sur ces sujets. Après analyse du projet, les directions régionales définiront l'éligibilité et le montant de l'aide accordée.

Faut-il privilégier la prévention ou la valorisation ?

Les deux sont indissociables et s'inscrivent dans une démarche de territoire (national, régional, local) impliquant l'ensemble des acteurs. S'engager en faveur d'une économie circulaire et d'un développement durable nécessite à la fois des actions en amont pour éco-concevoir les produits, allonger leur durée d'usage, faciliter la réparation ou le réemploi, limiter les gaspillages, et donc réduire à terme la quantité et la nocivité des déchets ; et d'agir pour orienter les déchets malgré tout générés vers le recyclage ou à défaut la valorisation énergétique. L'ensemble vise à limiter les impacts environnementaux et sanitaires et à éviter la création de surcapacités de traitement. Ces axes d'actions sont déclinés dans le Programme national de prévention et le projet de Plan de réduction et de valorisation des déchets 2014-2020, avec l'objectif de réduire de moitié la quantité de déchets enfouis. /

@ *marc.cheverry@ademe.fr*

Un centre de tri breton adapté aux défis à venir

Le nouveau centre de tri de Plouédern, baptisé TriGlaz, a été pensé à l'échelle d'un territoire. Il reçoit les emballages ménagers des communautés de communes du Nord Finistère. Objectif : valoriser 30 000 tonnes de déchets par an d'ici à 2018.

© Dominique Leroux

Dans le nord du Finistère, Sotraval exploitait la plus importante des quatre installations de tri d'emballages ménagers pour le compte de Brest Métropole Océane. *« Une structure ancienne, parvenue à saturation,* précise Jean-René Robin, son directeur technique. *Notre idée première a été de créer un nouveau centre, adapté aux défis à venir, comme l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques ménagers. Au fil de la réflexion et des échanges avec les autres collectivités, qui, elles aussi, faisaient face à cette problématique, nous avons proposé la construction d'une entité unique qui répondrait aux besoins de chacun. »* Un projet « mutualiste », sur lequel l'ADEME a été sollicitée. *« L'Agence, avant d'adhérer à ce programme et de nous subventionner, nous a demandé une étude territoriale menée par un organisme indépendant afin de valider cette proposition. »* La pertinence du projet a été reconnue et a pu bénéficier d'une subvention de 2,5 millions d'euros, sur un budget global de 12,8 millions. La réorganisation des activités de tri a aussi abouti à une structure juridique inédite : la création d'une société publique locale (SPL), conjuguée à une société d'économie mixte (SEM), permettant de contracter avec des partenaires privés. Un groupement d'intérêt économique (GIE) assure la transversalité des opérations. Bilan du programme engagé depuis 2011 : dix collectivités et 530 000 habitants bénéficient d'une nouvelle structure de tri de leurs emballages ménagers avec, au final, un million d'économie et de meilleures conditions de travail pour les opérateurs de cette unité exemplaire. /

jean-rene.robin@sotraval.fr

www.sotraval.fr

« Collecter, trier et valoriser les déchets du BTP en Alsace »

La société Seltz Matériaux a installé une plateforme de regroupement de collecte, tri et valorisation des déchets inertes et non dangereux du BTP à Seltz, en Alsace.

© Sandra Schmitt

Ludovic Hantz /
Directeur de Seltz Matériaux

En quoi consiste le projet mis en place avec l'ADEME ?
Ludovic Hantz : Seltz Matériaux est historiquement spécialisé dans la collecte et le tri des déchets du BTP. En 2006, la municipalité de Seltz a lancé un appel d'offres pour le réaménagement d'un site d'extraction d'argile inexploité. Notre proposition d'installer une nouvelle plateforme de regroupement des rebuts de chantier a été retenue. Par la suite, nos rencontres avec l'ADEME nous ont convaincus d'étendre notre offre aux déchets banals issus des professionnels, artisans et particuliers.

Quelle a été l'intervention de l'Agence ?
L. H. : Elle est intervenue à double titre, technique et financier, avec une convention signée en 2011 et à la clé une subvention de 261 000 euros. L'Agence a par ailleurs mis l'accent sur les partenariats à établir pour pleinement valoriser cette nouvelle installation. C'est sur les conseils de l'ADEME Alsace que j'ai été amené à devenir correspondant régional du Syndicat des recycleurs du BTP, structure professionnelle de référence des exploitants de site de collecte, de tri et de valorisation des déchets du BTP au sens large.

Quels sont les bénéfices de cette opération ?
L. H. : Ce nouveau site améliore le maillage du territoire en termes de collecte. Il donne également l'opportunité de proposer aux détenteurs de déchets intervenant localement un débouché polyvalent, pratique et fiable. Enfin, nous proposons également à la vente une gamme complète de matériaux recyclés issus des gravats réceptionnés pour les travaux de constructions, du remblai à la couche de finition. /

seltz.materiaux@gmail.com

« La redevance incitative modifie profondément les comportements »

Sept communautés de communes du Pays de Sarrebourg, en Lorraine, ont décidé de mutualiser la collecte et la gestion de leurs déchets et de mettre en place la redevance incitative. Explications de Roland Klein.

©Roland Klein

Roland Klein /
Vice-Président du Syndicat mixte du Pays de Sarrebourg

r.klein@pays-sarrebourg.fr

Pourquoi avoir instauré la redevance incitative sur les sept communautés de communes du Pays de Sarrebourg?

Roland Klein : Nous avons fait un triple constat : la stagnation de la performance de tri des déchets malgré des efforts de communication, l'augmentation des coûts des prestataires de traitement et, simultanément, la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Enfin, nous disposions d'un centre d'enfouissement technique dont l'exploitation devait être arrêtée fin 2014. Face à ces problématiques, les communautés se sont accordées sur une étude d'optimisation avec une vision prospective à dix ans.

Comment l'ADEME vous a-t-elle accompagné sur ce projet?

R.K. : L'Agence nous a soutenus à deux titres : techniquement et financièrement. Notre projet consistait en effet à regrouper la collecte des déchets des sept communautés – qui auparavant les géraient de manière individuelle – dans le cadre d'un marché unique et donc de coûts mutualisés. En plus de cela, nous avons souhaité mettre en œuvre la redevance incitative avec des bacs à puce, afin de comptabiliser les levées de contenants. La redevance est basée sur un forfait incluant dix levées par an, puis chaque présentation du bac à la collecte au-delà de dix est facturée en complément.

Quels sont les résultats de cette initiative?

R.K. : La mise en place de la redevance incitative modifie profondément les comportements. Le programme, mis en place en janvier 2011, nous a permis d'observer que les habitants rejettent dorénavant 130kg de déchets par an contre 300kg enregistrés auparavant. Simultanément, nous sommes passés de 34% de valorisation à plus de 55% aujourd'hui. Ainsi, le volume de déchets mis en décharge est passé de 18000 tonnes annuelles à moins de 9000 tonnes ! /

Accompagner l'évolution des modes de gestion des déchets en Outre-mer

Depuis cinq ans, la situation des déchets a considérablement évolué en Guadeloupe. L'ADEME et la Région Guadeloupe travaillent ensemble à la modernisation des modes de gestion et à la mise en place de nouvelles filières de valorisation des déchets dans l'archipel.

En Guadeloupe, tout comme dans d'autres territoires français d'Outre-mer, la prise en compte de la collecte, du tri et de la valorisation des déchets est restée durant trop longtemps une question annexe. *« Nous accompagnons grâce au Fonds Déchets trois priorités en Guadeloupe,* indique Catherine Luciani, directrice régionale de l'ADEME en Guadeloupe : *Tourner la page des anciennes décharges en permettant leur réhabilitation, rattraper le retard en équipements structurants de gestion des déchets et de collecte sélective et créer de nouvelles filières de valorisation, en favorisant la valorisation locale et l'économie circulaire. »*

Avec une première subvention de quatre millions d'euros en 2011, portée à sept millions en 2014, la future plateforme de gestion des déchets multifilières de la Gabarre, portée par le Syndicat de valorisation des déchets de la Guadeloupe (SYVADE), est le projet le plus ambitieux soutenu par l'ADEME en Guadeloupe.

Pour Patricia Valma, directrice générale du SYVADE, *« l'ADEME a aidé financièrement les importants travaux de réhabilitation de la décharge de la Gabarre depuis quatre ans, qui ont permis de résorber un des derniers points noirs écologiques de l'Europe et de restaurer la mangrove et sa biodiversité si spécifique. De même, c'est grâce à la mise en œuvre d'un dispositif exceptionnel d'aides financières de l'ADEME que les trois décharges situées dans les Îles-du-sud (Grand-Bourg, Terre de Bas et Terre de Haut) ont pu être fermées au 31 décembre 2010 et que des quais de transfert ont pu être construits pour transférer les déchets vers le site de la Gabarre. La collecte sélective a pu démarrer et atteindre le nombre de 900 bornes d'apport volontaire implantées sur tout le territoire du SYVADE. Enfin, la gestion des déchets nécessite des moyens de communication pour informer, sensibiliser et former. Là aussi, le SYVADE a bénéficié de moyens conséquents permettant l'intégration progressive du geste de tri dans le quotidien des Guadeloupéens. Sans conteste, l'action de l'ADEME a contribué à modifier l'image de la gestion des déchets en Guadeloupe auprès du grand public et des décideurs. »*

catherine.luciani@ademe.fr

www.guadeloupe.ademe.fr
www.syvadeguadeloupe.fr